

# COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### 1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 17/09/2021 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du PLU.

Cette enquête publique se déroulera du 14 octobre 2021 au 15 novembre 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Les caractéristiques principales du projet de modification n°2 du PLU sont :

- Modification du règlement du secteur UCs destiné à des équipements sportifs,
- Modification du règlement de la zone 2AU afin d'autoriser des annexes à l'habitation,
- Complément concernant les prescriptions du périmètre de protection du captage d'eau potable,
- Intégration du porter à connaissance complémentaire de l'Etat concernant le risque inondation,
- Modification de l'article UC5 afin de préciser les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies publiques et privées,
- Modification de l'article UC6 afin de préciser la règle d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives,
- Autres ajustements réglementaires : article 4 de chaque zone concernant la défense extérieure contre l'incendie, article UE6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, article 5 de chaque zone et article UC10 concernant les couleurs de menuiseries.

### 2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Châteauneuf-de-Gadagne. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°2 du PLU.

### **3- Nom et qualités du commissaire enquêteur**

Monsieur GREGOIRE Jean, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique.

### **4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête publique ou,
- Les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Châteauneuf de Gadagne, 1 place de la Pastiche - 84470 Châteauneuf de Gadagne.
- Les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne par la messagerie : [enquete.publique.m2@chateauneufdegadagne.fr](mailto:enquete.publique.m2@chateauneufdegadagne.fr)

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux heures habituels d'ouverture sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Châteauneuf-de-Gadagne.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <http://www.chateauneufdegadagne.fr/>

### **5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations**

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public selon le protocole sanitaire en vigueur :

- Le jeudi 14 octobre de 8 h à 12 h en mairie
- Le mercredi 3 novembre 2021 de 13 h à 16 h 30 à l'école maternelle P. Goujon (accessible PMR)
- Le lundi 15 novembre de 13 à 16 h 30 en mairie

## **6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur**

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune : <http://www.chateauneufdegadagne.fr/>

## **7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés**

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale dont la décision de dispense d'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du projet de modification n°2 du PLU disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.

## **8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées**

Le maître d'ouvrage de la modification n°2 du PLU est la commune de Châteauneuf-de-Gadagne représentée par son Maire Monsieur Etienne KLEIN et dont le siège administratif est situé au 1 place de la Pastiche 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE. Des informations peuvent être demandées auprès de M LOUCHE Christophe au 04 90 22 41 10 ou [contact@chateauneufdegadagne.com](mailto:contact@chateauneufdegadagne.com)

## **9- Adresse des sites internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées**

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne : <http://www.chateauneufdegadagne.fr/>